
Présences :	Hugo Allaire Marjolaine Beaudry Richard Beausoleil Benoît Charlebois David Cousineau, président Stéphanie Gilbert Pierre Heynemand Martine Lavallée Paméla Morel Éric Ouimet, vice-président Marie-Lou Racine Marianne Traversy Aubin Stéphany Trudeau
Absence :	Méli-Rose Beaulieu Béatrice Bourgeois
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Invités :	Annabelle Coutu, agente d'administration du Service du secrétariat général et des communications Jonathan Fontaine, directeur général adjoint Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles Julie Riopel, directrice générale adjointe Claudie Simard, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le jeudi 19 janvier 2023 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a également été donné dans le même délai.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2023-01-26-047

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphany Trudeau et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

4.1. Choix des fournisseurs pour l'aménagement et la location de classes modulaires

Considérant la capacité d'accueil du CSSS, il n'est pas possible de combler les augmentations de clientèle à venir au cours des prochaines années, et ce, depuis l'année scolaire 2022-2023.

Le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour l'aménagement et la location de classes modulaires pour une installation avant la rentrée scolaire de 2023-2024 pour certaines écoles.

Cet appel d'offres permet au CSSS d'ajuster ses besoins selon la réalisation des projets autorisés et les annonces annuelles à venir d'ajout d'espace au Plan québécois des infrastructures (PQI).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil du Centre de services scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse concernant les augmentations de clientèle;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Samares a procédé à un appel d'offres public selon mode d'adjudication du prix le plus bas, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 5);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions suivantes :

Lot	École	Fournisseur	Soumission avec taxes
1	École secondaire du Havre-Jeunesse (009)	AMB Tresec Inc.	9 793 570,50 \$
2	École primaire des Eaux-Vives (056)	AMB Tresec Inc.	6 758 230,50 \$
3	École primaire Vers l'Avenir (069)	AMB Tresec Inc.	6 436 300,50 \$
4	École primaire Sainte-Thérèse (075)	AMB Tresec Inc.	5 619 978,00 \$
5	École secondaire des Chutes (109)	AMB Tresec Inc.	9 184 203,00 \$
6	École primaire de l'Oiseau-Bleu (119)	AMB Tresec Inc.	5 987 898,00 \$

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 50.

David Cousineau
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale